

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

COMPTE RENDU INTEGRAL

de la séance du 7 décembre 2010
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : tous les membres sauf M. Fabien ANSTETT et M. Jacques SKOTARCZAK, absents excusés.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 30 novembre 2010 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2010
2. Extension de l'école primaire : actes de sous-traitance
3. Décisions budgétaires modificatives
4. Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables
5. Demande de subvention au Fonds National de Prévention
6. Rue du Moulin : alignement au droit de la propriété HAUERT – transfert de propriété
7. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
8. Intervention des Adjointes
9. Divers

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 2 novembre 2010

AJOURNE.

2) Extension de l'école primaire : actes de sous-traitance

Dans le cadre du marché de travaux et à la demande du titulaire, la Société II VINCI, il est proposé d'autoriser les sous-traitants suivants ainsi que le paiement direct en déduction du marché :

- Electricité : société LANELEC pour 13 156 € TTC
- Chauffage / Climatisation : société SANTERNE pour 27 508 € TTC
- Isolation extérieure / Crépis / Peinture / Echafaudage : société DECOPEINT pour 39 713.18 € TTC
- Dalle béton : société HSOLS INDUSTRIELS pour 7 424.00 € TTC
- Revêtement de sol : société LAMBDA pour 3 862.24 € TTC
- Carrelage : société BERGER Michel pour 5 008.85 € TTC

- Montage / Etanchéité : société LGZ pour 19 565.01 € TTC
- Fondations : société SPIESS pour 44 296.85 € TTC

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

donne son accord aux actes présentés et autorise M. le Maire à signer toutes pièces y relatives.

ADOpte A L'UNANIMITE.

3) Décisions budgétaires modificatives

a) Intégration de frais d'insertion

Les frais d'insertion, imputés temporairement au compte 2033, doivent être virés dès le commencement des travaux, par opération d'ordre budgétaire, au compte d'immobilisation en cours (compte 23) ou directement au compte définitif d'imputation (compte 21) si les travaux sont effectués au cours du même exercice.

Ainsi, afin de permettre la régularisation des frais d'insertion, il est proposé le vote des crédits suivants :

- R 2033 "frais d'insertion" :	19 400 €
- D 2315 "installations, matériel et outillage technique" :	500 €
- D 21318 "autres bâtiments publics" :	1 800 €
- D 21312 "bâtiments scolaires" :	13 500 €
- D 2313 "constructions" :	600 €
- D 2151 "réseaux de voirie" :	3 000 €
- D 4581 opération d'investissement sous mandat "dépenses" :	800 €
- R 2033 : "frais d'insertion"	800 €

Ainsi, afin de permettre la régularisation des frais d'études, il est proposé le vote des crédits suivants :

D 21312 "bâtiments scolaires" :	11 100 €
R 2031 "frais d'études" :	11 100 €

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

approuve cette décision modificative.

ADOpte A L'UNANIMITE.

b) Lotissement Rohrfeld 6^e tranche

En fin d'exercice comptable, en fonction de l'avancement des travaux, il convient de réaliser des écritures comptables afin de constituer le stock de terrains aménagés.

A cet effet, il est proposé le vote des crédits suivants :

Débit	Crédit	Montant
608-043	796-043	13 400
3354-040	7133-042	3 500
33586-040	7133-042	58 000
33581-040	7133-042	3 700
7133-042	3351-040	31 500
7133-042	3354-040	3 500
7133-042	3355-040	26 500
7133-042	33581-040	3 700

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
approuve cette décision modificative.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

c) Mobilier école primaire

Au vu les inscriptions supplémentaires d'enfants à l'école maternelle ;
Vu la demande d'équipement complémentaire de la directrice de l'école ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
vote un crédit supplémentaire de 1500 € au compte 2184 « mobilier » opération 59 école maternelle équilibré par une recette du même montant au compte 1641 « emprunt ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

4) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Point ajourné dans l'attente d'informations complémentaires.

5) Demande de subvention au Fonds National de Prévention

La Commune s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du document unique. Pour ce projet, qui devrait représenter plusieurs jours de

travail au total, il est prévue d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le pilotage de ses travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services et pour partie à l'externe, avec le recours de la société DEKRA pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'EvRp ;
- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, tant par les personnels que par les intervenants extérieurs, spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la Commune, mobilisera sur deux jours, plus de 2 personnes. Un dossier va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- d'autoriser la Commune à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
approuve ces propositions.

ADOpte A L'UNANIMITE.

6) Rue du Moulin : alignement au droit de la propriété HAUERT – transfert de propriété

Dans le cadre de son projet de construction, M. Christophe HAUERT a sollicité la Commune afin que soit régularisée la cession de terrain imposée en son temps dans le cadre d'un élargissement de la rue du Moulin.

Vu ladite demande ;
Vu le procès-verbal d'arpentage ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

- **approuve** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section 2 n° 183/76 d'une superficie de 1.12 ares, propriété de M. Pierre HAUERT ;

- dit que la vente se fera par acte administratif par devant M. le Maire, Officier ministériel pour la circonstance ;
- autorise M. Pierre GRAFF, 1^{er} Adjoint, à représenter la Commune pour signer l'acte.

ADOpte A L'UNANIMITE.

7) Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

M. Claude GERBER, Adjoint et Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Sundhouse-Wittisheim présente le rapport.

8) Intervention des Adjointes

M. Pierre GRAFF :

- Informations relatives aux autorisations d'urbanisme ;
- Réception des travaux du Presbytère le 13 décembre ;
- Le conseil est informé de la demande de Mme Rachel SCHMITT pour la location de la parcelle que louait son oncle Jean-Jacques GROSSHANS (section 50 n° 423 – 5.45 ares). Le conseil donne son accord à la location de cette parcelle à Mme Rachel SCHMITT.

Mme Josiane GERBER :

- Remerciement aux conseillers et conseillères qui ont participé à l'organisation du Marché de Noël.

M. Claude GERBER :

- Vente de bois de chauffage : jeudi 9 décembre ;
- Les études relatives au programme de voirie sont en cours et seront présentées en commission puis au conseil.

9) Divers

- Vœux du Maire : le 14 janvier 2011 à 19 h.
- Maison de l'Enfant : M. le Maire informe de l'opposition du Maire de Saasenheim au projet présenté par la Communauté de Communes du Grand Ried. Le Maire regrette que la mutualisation des services ne soit pas encore dans les esprits de la Communauté de Communes du Grand Ried.
- Ecole Maternelle : des vols ont eu lieu, la Gendarmerie mène l'enquête.
- Prochain Conseil Municipal : 18 ou 25 janvier.

Fait à SUNDHOUSE, le 20 décembre 2010.

Le Maire,

Jean-Louis SIEGRIST

